

Guide sur la définition des exigences de comportement au feu et des modes de preuves à établir pour les sièges rembourrés destinés aux collectivités du secteur public, proposé par le groupe permanent d'étude des marchés de produits divers des industries chimiques et parachimiques (GPEM/CP), adopté le 20 avril 2000 par la section technique de la commission centrale des marchés.

COMMENTAIRES

Actuellement, il existe en France de nombreuses méthodes d'évaluation du comportement au feu des sièges rembourrés ainsi que des réglementations très différentes selon la destination de ces sièges (salles de spectacles, hôtels, etc.).

Les preuves de bon comportement au feu de ces sièges peuvent de plus être demandées soit sur les constituants, soit sur le produit lui-même, soit sur toute une gamme de produits finis.

Il y a donc été jugé nécessaire de rédiger un guide, ayant pour objet d'informer les acheteurs publics sur les exigences et les modes de preuves et de contrôles du comportement au feu à établir sur des sièges rembourrés destinés au secteur public. Ce guide doit donc être considéré comme un outil d'aide à la décision.

PUBLICATION

Le présent avis sera publié :

- sans la spécification technique qui lui est annexée dans *Marchés publics*, la revue de l'achat public (1) ;
- avec la spécification qui lui est annexée, dans la brochure n° ... de la série *Marchés publics* des Journaux officiels (2) ;
- mention de l'édition de l'ouvrage sera faite dans *Télégrammes Marchés Publics* (3).

Nota. - Ce document est perfectible. Les suggestions, observations ou critiques éventuelles sont à adresser au bureau du conseil de la Direction des affaires juridiques, 207, rue de Bercy, 75572 Paris Cedex 12, en répondant au questionnaire ci-après.

QUESTIONNAIRE

Ce document est perfectible.

Les suggestions, observations ou critiques éventuelles sont à adresser au bureau du conseil de la Direction des affaires juridiques, 6, rue Louise-Weiss, télédod 353, 75703 Paris Cedex 13, en répondant au questionnaire ci-après.

Vos réponses pourront être prises en considération dans les processus ultérieurs de révision de ce document ; elles seront alors intégrées à l'élaboration d'une nouvelle version. Vos observations sont donc une contribution positive aux travaux du groupe de travail, parce qu'elles apportent une connaissance effective et concrète des besoins des utilisateurs.

(1) Publication de la Direction des affaires juridiques, en vente par correspondance à la *Documentation française*, 124, rue Henri-Barbusse, 93308 Aubervilliers Cedex, tél. : 01-48-34-92-75.

(2) En vente à la Direction des Journaux officiels, 26, rue Desaix, 75727 Paris Cedex 15.

(3) Publication éditée et distribuée gratuitement par la Direction des affaires juridiques, sous-direction de la Commande publique, Tour Mattéi, 207, rue de Bercy, 75572 PARIS Cedex 12 - Tél : 01.53.17.85.58.